



Qui est concerné : L'époux ou le parent dépourvu du livret suite à un divorce ou une séparation, ou dont le livret de famille a été volé ou perdu.

La démarche : un formulaire est à remplir auprès de la mairie de votre domicile. Vous devrez connaître les dates et lieux des événements concernés (naissance des époux, parents et enfant, mariage des parents).

[Accéder au formulaire en ligne](#) [1]

S'inscrire Leave this field blank

URL de la source (modifié le 13/07/2021 - 10:47): <https://www.monsenbaroeul.fr/vivre-mons-en-baroeul/services-e-services/service-accueil-monsois-interservices/demande-de-duplicata>

Liens

[1] https://www.espace-citoyens.net/mons-en-baroeul/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/ETATCIVIL/ETAT_LF